



Département des Alpes de Haute Provence

Mairie de Champtercier
115 rue Principale
04660 CHAMPTERCIER

ARRETÉ PORTANT PERMISSION DE VOIRIE: N° AR 04 047 AR_30_2024

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS LA ZONE ARTISANALE

Le Maire de CHAMPTERCIER,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'intérêt général,

VU la demande formulée par l'Entreprise AZUR TRAVAUX, ZAC de Nicopolis 83170 BRIGNOLES;

CONSIDÉRANT que la circulation doit être réglementée **Rue de l'Artisanat et Place Sainte Colombe**, pendant la durée des travaux de pose de câbles électriques pour le compte d'ENEDIS à compter du 03/05/2024 et ce jusqu'au 12/07/2024 inclus.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 :

À compter du 03/05/2024 et ce jusqu'au 12/07/2024 inclus, la circulation devra être réglementée selon les besoins du chantier ainsi qu'il suit :

**circulation par 1/2 chaussée, alternée manuellement
avec basculement de circulation sur chaussée opposée
interdiction de stationner sur l'emprise du chantier**

ARTICLE 2 :

La signalisation appropriée est de la responsabilité de l'entreprise chargée des travaux. Elle sera mise en place, entretenue et déposée par l'Entreprise AZUR TRAVAUX.

ARTICLE 3 :

La signalisation devra être en permanence adaptée aux différentes phases du chantier. Elle sera déposée par l'entreprise AZUR TRAVAUX, chargée des travaux dès qu'elle n'aura plus son utilité.

ARTICLE 4 :

L'entreprise AZUR TRAVAUX **effectuera, en permanence, les nettoyages nécessaires.**

Les dégradations éventuelles de la chaussée sont à la charge de l'entreprise.

La sécurité du chantier sera à la charge de l'entreprise.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise chargée des travaux et affiché par ses soins à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera affiché sur le panneau d'informations de la commune de Champtercier.

Le Maire de la Commune de Champtercier, le Commandant du groupement de Gendarmerie des Alpes de Haute Provence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, notifié au pétitionnaire et publié dans les formes prescrites.

Fait à Champtercier, le 30/05/2024

Le Maire
Antoine ARENA

